



Besoin d'aide pour une audience - litige voiture de prêt

Par **julienad**, le **06/02/2014** à **02:22**

Bonjour,

Je me dirige vers vous pour avoir de l'aide face à une situation aberrante, dans laquelle je ne sais pas quoi faire, c'est ma première audience, je n'y connais rien...

J'ai récemment bénéficié d'une voiture de prêt via mon assurance automobile dans une société de location de véhicule.

J'ai déposé une caution de 850€ lors de ma prise en main, ce qui est logique.

Quelques jours après, alors que je conduisais, j'ai soudainement entendu un claquement dans la voiture, un peu inquiétant sur le moment, mais le véhicule continuait de fonctionner, aucun voyant ne clignotait sur le tableau de bord.. Au premier feu qui suit, impossible de rétrograder, la boîte de vitesses n'enclenchait plus que la 3eme et la 4eme. Du coup j'anticipe pour ne pas m'arrêter et me dirige immédiatement à l'agence de location qui était à 800m d'où je me trouvais.

J'arrive dans l'agence et j'explique mon cas, et la, à ma grande surprise, le conseiller m'affirme, je cite, que j'ai "percuté sous le véhicule" avant même d'avoir pris le temps de regarder la voiture en question... Je trouve ça assez étrange qu'on puisse affirmer une telle chose sans même prendre le temps d'aller voir le véhicule... On se dirige enfin vers la voiture, il teste l'embrayage, rien à signaler, il me confirme que l'embrayage n'a rien, que ça provient probablement de la boîte de vitesses, que ce n'est rien d'extraordinaire.

Il me fournit un nouveau véhicule, que je rends dans les délais sans aucun soucis.

Quelques jours après je reçois à ma grande surprise un courrier de la société en question

m'indiquant que la boîte de vitesses ainsi que l'embrayage étaient endommagés et qu'ils m'imputent la totalité des frais puisque je n'ai pas appelé l'assistance... Je me permets de leur répondre en les interpellant sur le fait que l'embrayage n'avait rien, vérifié par leur conseiller le jour même et que je refuse d'être impacté sur un problème qui ne vient pas de moi. De plus, je les informe que je n'avais pu appeler l'assistance puisque lors du litige je me dirigeais au commissariat de police afin de déposer plainte pour le vol de mon mobile la veille au soir... Réponse de leur part, "on vous impute plus que la réparation de l'embrayage"... Qui je le rappelle n'avait rien.

J'ai donc décidé de saisir le tribunal de proximité afin d'éclaircir la situation qui prend des proportions aberrantes à mes yeux...

Je me dirige vers vous afin d'avoir de l'aide quant à ma défense face à leur avocat, en sachant que je me présente seul à l'audience.

Merci d'avance pour les pistes et conseils pour l'audience.

Cordialement

Par **moisse**, le **06/02/2014** à **14:50**

Bonjour,

La situation est simple :

Le loueur met à votre disposition un véhicule en état de marche, vous le restituez hors d'usage.

Si vous avez pris soin de souscrire une assurance adéquate, avec le cas échéant rachat de franchise, cet assureur se substituera dans le cadre des garanties souscrites au contrat.

Il semble que ce ne soit pas le cas.

Vous aurez donc la charge de la preuve vous exonérant de toute responsabilité.